

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
10 décembre 2020

---

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CF536

présenté par  
M. Saint-Martin

-----

**ARTICLE 15**

À la seconde ligne de la dernière colonne du tableau de l'alinéa 19, substituer au taux :

« 9,4 % »

le taux :

« 9,2% ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à revenir à la rédaction du présent article issue de l'Assemblée nationale, tout en conservant des apports issus du Sénat qui en améliorent la rédaction